



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Le T-REX maintenant accessible aux détenteurs de classe 5

Montréal, 9 février 2009 – Campagna Motors est heureuse de vous annoncer que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis sur pied une politique d'accès au réseau routier pour les véhicules à trois roues. Informée de cette nouvelle politique, Campagna Motors est fière d'annoncer que le T-REX est désormais accessible à un plus grand nombre de conducteurs. Puisque la conduite du T-REX s'apparente davantage à celle des véhicules de promenade qu'à celle des motocyclettes, la Société autorise désormais les détenteurs d'un permis de conduire de véhicule automobile, soit la classe 5, à conduire ce véhicule. Il faut toutefois noter que le Code de la sécurité routière du Québec maintient l'obligation d'immatriculation et de port de casque comme indiqué pour les motocyclettes. Il n'est donc plus nécessaire d'être détenteur d'un permis de conduite de motocyclette pour conduire le T-REX.

David Neault, chef des opérations, se réjouit de cette bonne nouvelle : « Maintenant, c'est un frein de moins pour ceux qui s'intéressaient au produit. Plusieurs personnes passionnées par le T-REX avaient mis de côté leur intérêt parce qu'ils ne voulaient pas s'embarquer dans un long processus d'obtention de permis de moto. D'autres n'étaient tout simplement pas à l'aise avec l'idée de devoir conduire une moto, même si c'était seulement pour réussir les examens de conduite. C'est une excellente nouvelle pour le développement de notre marché. »

Pour obtenir plus de renseignements sur le T-REX et le V13R, l'autre modèle de véhicule à 3 roues produit par Campagna Motors, venez les voir au Salon de la Moto de Montréal les 20, 21 et 22 février 2009 et visitez le site www.campagnamotors.com.

-30-

Source :
Claude Rousseau
Tél. : +1 514 270-7651
Courriel : pr@campagnamotors.com